

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 mars 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 19 et 20 mars 2012**

**2012 DAC 121** Subventions aux associations Les Merveilleuses (9e), Compagnie La part des anges (76400 Fécamp), La Transplanisphère (14e) et Les Tréteaux de la Pleine Lune TPL (92200 Neuilly-sur-Seine).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Les Merveilleuses, Compagnie La part des anges, La Transplanisphère et Les Tréteaux de la Pleine Lune TPL ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Les Merveilleuses, 7 bis boulevard de Rochechouart 75009 Paris, pour le spectacle Une Mouette, présenté au Théâtre Paris Villette (19e) du 9 au 26 mai 2012 puis à l'automne 2012. X07876 ; 2012\_00913 ; 63741 ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Compagnie La part des anges, 9 rue Léon Dégénétais 76400 Fécamp pour le spectacle La meilleure part des hommes, présenté au Théâtre de la Tempête, à la Cartoucherie (12e) du 9 mars au 7 avril 2012. X02926 ; 2012\_00762 ; 57081 ;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association La Transplanisphère, 5-15 rue Olivier Noyer 75014 Paris pour le spectacle Les Descendants, présenté au Théâtre de l'Aquarium, à la Cartoucherie (12e) du 2 au 31 mai 2012. 69101 ; 2012\_01000 ;

Article 4 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Les Tréteaux de la Pleine Lune TPL, 142 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-seine pour le spectacle Roméo et Juliette, présenté au Théâtre 14 (14e) du 6 mars au 21 avril 2012. X03379 ; 2012\_03324 ; 67141 ;

Article 5 : La dépense correspondante, soit 30.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.